

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE TAURINYA

L'an deux mille seize et le neuf juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 04/07/2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur, Maire.

La séance a été publique.

PRESENTS :, LOMBARD Joël, COURMONT Lionel, HUDSON Ghislaine, FENECH Antoine, CASTELLA Laurent, THIEM Salischa, PONS Nathalie, RIJCKEN Mendy.

ABSENTS : ESTELA Alain, GARNIER Yves

Monsieur CASTELLA Laurent a été élu secrétaire.

Recrutement en CAE de Christophe Ubach

Monsieur le maire expose :

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, je vous propose de renouveler un emploi à compter du 4 mai 2016

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat.

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention de renouvellement avec l'Etat et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois, étant précisé que ce contrat peut-être à nouveau renouvelé pour 6 mois dans la limite de 24 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **DECIDE** de renouveler un poste d'employé technique dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

- **PRECISE** que ce contrat d'une durée initiale de 1 an est renouvelé pour 6 mois dans la limite de 24 mois .

- **PRECISE** que le contrat de travail est fixé à 20 heures par semaine.

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

- **PRECISE** que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

Recrutement en CAE de Pauline Duc

Monsieur le maire expose :

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, je vous propose de renouveler un emploi à compter du 11 mai 2016

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat.

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention de renouvellement avec l'Etat et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois, étant précisé que ce contrat peut-être à nouveau renouvelé pour 6 mois dans la limite de 24 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **DECIDE** de renouveler un poste d'employée temps périscolaire dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

- **PRECISE** que ce contrat d'une durée initiale de 1 an est renouvelé pour 6 mois dans la limite de 24 mois .

- **PRECISE** que le contrat de travail est fixé à 20 heures par semaine.

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

- **PRECISE** que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

Modification d'article comptable concernant les emplois aidés

Suite à l'observation émanant de la Trésorerie de Prades concernant l'enregistrement des remboursements de l'Etat sur les salaires des contrats aidés, le conseil municipal **vote** à l'unanimité la décision modification résumée dans le tableau :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	267 986.00 €	-22 000.00 €	22 000.00 €	267 986.00 €
013 Atténuations de charges	30 440.00 €	-22 000.00 €	0.00 €	8 440.00 €
6419/013	30 440.00 €	-22 000.00 €	0.00 €	8 440.00 €
74 Dotations et participations	118 773.00 €	0.00 €	22 000.00 €	140 773.00 €
74712/74	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €
74718/74	2 250.00 €	0.00 €	16 000.00 €	18 250.00 €

Modification d'article comptable concernant des travaux réalisés par le SYDEEL

Le SYDEEL doit effectuer des travaux de modernisation du réseau éclairage public de Taurinya. Selon la convention ente le SYDEEL et la commune la part d'autofinancement de la commune versée au SYDEEL doit être mandatée à l'article 2041582 au lieu du 2151.

Le conseil municipal **vote** à l'unanimité la décision modification résumée dans le tableau :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	48 557.00 €	-3 022.00 €	3 022.00 €	48 557.00 €
204 Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	3 022.00 €	3 022.00 €
2041582/204	0.00 €	0.00 €	3 022.00 €	3 022.00 €
21 Immobilisations corporelles	48 557.00 €	-3 022.00 €	0.00 €	45 535.00 €
2151/21	3 022.00 €	-3 022.00 €	0.00 €	0.00 €

Avis sur la Conférence Intercommunale des Maires du 13 mai 2016

Suite à l'exposé de monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, **émet un avis favorable** sur le compte-rendu de la réunion de la Conférence Intercommunale des Maire du 13 mai 2016.

Questions diverses

Néant

Rien ne restant à l'ordre du jour, monsieur le maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 10h15

Le Maire

Les Conseillers municipaux

Alain ESTELA	<i>absent</i>
Joël LOMBARD	
Antoine FENECH	
Nathalie PONS	
Ghislaine HUDSON	
Lionel COURMONT	
Yves GARNIER	<i>absent</i>
Salischa THIEM	
Laurent CASTELLA	
Mendy RIJCKEN	